

1) Quotidiennement de très nombreux poids lourds et autobus empruntent la RD188 alors qu'elle est interdite au +3,5T. Que comptez-vous faire pour faire respecter cette interdiction ?

La RD188 est une route départementale il faut donc demander au Conseil Général d'agir. 4 villes sont concernées par cette route : Villebon, Orsay, Bures et Les Ulis. C'est donc 3 élus qui devraient être moteurs, et particulièrement celui d'Orsay-Bures: le Maire sortant Vice-Président du Conseil Général.

Indépendamment de l'inaction politique actuelle, cette route est importante pour l'accès à Orsay, Bures et Les Ulis. Il faut donc garantir son accessibilité tout en veillant à réduire effectivement les nuisances pour ses riverains. Certaines villes confrontées à des problèmes similaires ont installé un laser de contrôle de gabarit avec panneau lumineux. Une solution radicale serait d'installer un portique avec une hauteur maxi de l'ordre de 2,5m où seuls les moins de 3,5T pourraient passer. Néanmoins il n'est pas sûr que cette dernière solution soit autorisée.

2) La pose de dispositifs pour empêcher le passage des poids lourds sur les bretelles de l'A10 et de la RD188 a été demandée à plusieurs reprises par les riverains. Quelle est votre position par rapport à cette demande ?

Nous soutenons votre démarche d'étudier la pose de dispositifs pour empêcher le passage de poids lourds sous réserve de leur légalité et que cela ne pose pas de problème de sécurité à l'usage.

3) La limitation de vitesse à 70 Km/h sur la RD188 n'est pas respectée. Que comptez-vous faire pour la faire respecter ?

La route départementale est du ressort du Conseil Général et de la police nationale. La limitation de 70 km/h est plutôt motivée par les nuisances sonores et non pour sécurité routière ce qui n'incite pas les conducteurs à la respecter. Il y a déjà régulièrement des contrôles radar mais les solutions de type GPS et réseau social en limitent la portée. Une technique peu coûteuse incitant à la réduction de vitesse est de réduire la largeur de la bande de roulement mais cela doit être fait sans compromettre la sécurité des usagers de la route.

4) Le prolongement des écrans anti-bruit mis en place à la hauteur de Villebon sur Yvette sur les tronçons urbanisés a été demandé par EBO188. Quelle est votre position par rapport à cette demande récurrente des riverains ?

Orsay en action s'engage à demander au Conseil Général (CG) et à la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) d'intervenir pour la pose d'écrans antibruit. Une autre piste serait d'étudier la pose d'un enrobé à faible bruit de roulement.

5) Une étude a été réalisée par le passé pour faire circuler des lignes de bus sur la RD188 déjà fortement encombrée par le trafic quotidien. Ce projet a été abandonné mais EBO188 reste vigoureusement opposé à toute modification des autorisations de circulation. Quelle est votre position sur ce sujet ?

Le pôle multimodal de Massy va prendre de plus en plus d'importance avec les aménagements du plateau de Saclay. Il est donc envisageable que la question de bus circulant sur la RD188 redevienne d'actualité. Si c'était le cas, nous nous engageons à demander au CG et à la CAPS qui seraient probablement les décideurs de tenir compte des problèmes de nuisances sonores que vous soulevez et de trouver des solutions en concertation avec les riverains et les associations concernés.

6) EBO188 est demandeur de la fermeture de la RD188 le dimanche pour l'ouvrir aux vélos, piétons ou autre circulation douce afin que les habitants de Bures, d'Orsay et des Ulis se réapproprient ce territoire de leurs communes. Quelle est votre position sur ce sujet ?

La route départementale 188 est un axe important et comme vous le regrettez c'est un axe avec un trafic conséquent quel que soit le jour. Toute fermeture temporaire serait une gêne extrêmement sensible pour bon nombre d'habitants de la CAPS et générerait un surcoût écologique préjudiciable lié à la longueur des détours nécessaires pour tous les usagers. Par ailleurs la connexion de cet axe à des pistes cyclables est plutôt réduite ce qui limiterait le réel intérêt pour des cyclistes de l'emprunter. Une solution partielle serait plutôt de tirer parti de la faible déclivité de cette route sur sa partie empruntant l'ancienne voie ferrée pour créer des pistes le long de la route dans les zones les plus larges avec une réelle séparation physique entre les modes de transport.

Conclusion

La RD188 est une route départementale. Sa gestion incombe donc au Conseil Général et non à la ville.

Soucieux de défendre les intérêts des Orcéens, nous comptons agir sur tous les leviers départementaux, pour faire évoluer ce dossier et obtenir des protections dues aux riverains face aux nuisances constatées.

Bien cordialement

Jean-Christophe Péral et l'équipe de campagne d'Orsay en Action